DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE
—
COMMUNE
DE
TORCY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2024-333

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt août 2024 ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande présentée par l'entreprise « **DBTP** » d'EPERVANS, pour des travaux d'assainissement **AVENUE DES FERRANCINS** pour le compte de CCM Le Creusot Montceau ;

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du 02 septembre 2024, et pour une durée de 7 jours, la circulation sera interdite dans les deux sens / **ROUTE BARRÉE « AVENUE DES FERRANCINS » / secteur comprenant une portion de la voie principale et deux axes de voirie / zone de chantier selon les besoins de l'entreprise.**

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE III : La signalisation réglementaire / déviations seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux en fonction des sites en activité sur la ZI.

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, les services CCM Le Creusot Montceau concernés, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

20 AOUT 2024

Le Maire,

Par délégation, la
1ère Adjointe
Nadège CANTIER

MAIRIE DE TORCY 71210

Fait à TORCY, le 20 août 2024.
Par délégation du Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Mme Nadège CANTIER, 1ère Adjointe.